

**Question de Mme Fabienne Winckel au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "la traçabilité des produits transformés"**  
– 17/1/2017

Fabienne Winckel (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, début mai, le Parlement européen a adopté, à une large majorité, une nouvelle résolution demandant à la Commission européenne d'accélérer la révision du règlement sur l'information des consommateurs pour rendre obligatoire la mention de l'origine de la viande et du lait utilisés comme ingrédients dans les plats préparés. Trois ans après le scandale alimentaire et sanitaire des "lasagnes au cheval", la Commission européenne a enfin décidé de valider, début juillet 2016, un projet d'expérimentation proposé par la France. Celui-ci prévoit l'étiquetage de l'origine de la viande mais aussi des produits laitiers dans les plats préparés. L'approbation de Bruxelles obtenue, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a immédiatement saisi le Conseil d'État du projet de décret qui disposait de deux mois pour rendre son avis. Fin juillet, celui-ci donnait son feu vert. En cas d'approbation, le dispositif pourrait entrer en vigueur au 1er janvier 2017 pour une période de 2 ans. Monsieur le ministre, quelle est votre position et celle du gouvernement face à la problématique de la traçabilité des produits transformés? Que pensez-vous du projet proposé par la France? Avez-vous plus de détails sur ce qu'il prévoit? Pourquoi la Belgique n'a-t-elle pas profité de l'exemple de la France pour aussi lancer son projet pilote? Suite à l'approbation du Conseil d'État, la date d'entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2017. Qu'en est-il et quelles seront les issues possibles après cette période de deux ans?

Kris Peeters, ministre: Monsieur le président, chère collègue, la traçabilité des produits alimentaires transformés est déjà bien couverte par la réglementation européenne qui garantit un haut niveau de sécurité alimentaire pour le consommateur. Néanmoins, un risque de fraude n'est jamais exclu et ce n'est pas le projet expérimental français relatif à l'étiquetage obligatoire de l'origine pour le lait et la viande utilisés comme ingrédients qui changera ce risque. Le décret prévoit l'indication du pays de naissance, du pays d'élevage et du pays d'abattage pour certaines catégories de viande utilisées comme ingrédients dans des denrées transformées et l'indication du pays de collecte, du pays de conditionnement ou du pays de transformation pour le lait utilisé comme ingrédient dans certains produits laitiers. Par dérogation aux règles citées ci-dessus, la mention "origine" suivie du nom du pays est suffisante lorsque les trois mentions respectives comprennent le même pays. Les produits légalement fabriqués ou commercialisés dans un autre État membre de l'Union européenne ne sont pas soumis aux dispositions du décret. La Belgique est opposée, comme plusieurs autres États membres, à cette initiative française car elle craint des perturbations sur le marché intérieur si chaque État membre introduit sa propre législation nationale pour régler l'indication de l'origine. Cette proposition a été confirmée par mon collègue, M. Borsus, qui représente la Belgique au sein du Conseil de l'Agriculture. La position concurrentielle de l'industrie alimentaire belge qui est fortement tournée vers l'exportation pourrait être impactée négativement par ces mesures nationales. Dans la pratique, des distributeurs français exigeraient déjà que des fournisseurs établis dans d'autres États membres étiquettent leurs produits comme le décret français le prévoit. De plus, l'échange administratif lié à l'étiquetage de l'origine est loin d'être négligeable tant pour les opérateurs que pour les instances de contrôle. Le décret n° 1137 de 2016 a déjà été publié au Journal officiel français le 21 août 2016 et est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Des modalités d'application doivent encore être définies telle la quantité minimale de lait ou de viande présente dans les denrées préemballées et en dessous de laquelle l'indication de l'origine ne sera pas obligatoire. On ne peut pas préjuger des résultats de cette expérimentation à l'issue de la période de deux ans. Les ministres français chargés de la Consommation et de l'Agriculture établiront un rapport qu'ils transmettront à la Commission européenne.

Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Il est dommage que la Belgique s'oppose à l'étiquetage plus précis notamment quand on est sur des produits transformés. Pour rappel, fin 2013, il y a eu une grande opération de tests ADN qui a été opérée et qui avait révélé que plus de 5 % de la viande de bœuf contrôlée n'en était pas et que dans certains pays, comme la France, ce chiffre atteignait même 15 %. Je trouve donc que cela peut être important d'avoir un meilleur étiquetage.

Là où je suis tout à fait d'accord avec vous et où je vous rejoins, c'est que ce n'est pas parce que c'est bien étiqueté que pour cela, on en est sûr et qu'il n'y aura pas de fraude. De même, pour lutter contre cette fraude, il est important d'avoir plus de contrôles. Je pense que c'est indispensable d'avoir ces deux éléments-là pour protéger au mieux le consommateur. Il ne faut donc pas uniquement écouter que l'industrie agroalimentaire. Comme les chiffres sont plus favorables à la Belgique, je pense que cela pourrait être quelque chose de positif sur le marché européen notamment. Je pense aussi que ce pourrait être un soutien à nos agriculteurs et à nos producteurs si on pouvait avoir une meilleure traçabilité de ce qui est proposé dans ces aliments qui sont transformés. Je plaide vraiment pour que la protection du consommateur soit au centre de toutes nos préoccupations. Comme j'entends bien que vous y êtes totalement opposé, nous attendrons les résultats de ce projet pilote qui est lancé. Je pense toutefois qu'il faut se réveiller en la matière et arrêter cette malbouffe. Tout ce qui s'est passé est inadmissible, notamment avec ces lasagnes qui comprenaient du cheval. Il faut pouvoir lutter contre cela. J'espère ainsi que vous changerez d'avis et vous serez vraiment interpellé sur cette question.

Kris Peeters, ministre: C'est M. Borsus qui est responsable en la matière mais j'ai bien noté votre remarque.